



DOCUMENTS A FOURNIR POUR ETABLIR UN PASSEPORT BIOMETRIQUE OU UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR UNE PERSONNE MINEURE

TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE – MERCI DE PRESENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS **Présence de la personne mineure au dépôt et à la remise à partir de 12 ans. Avant 12 ans uniquement au dépôt.**

DOCUMENTS A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

CNI PSP

- Pré-demande** sur www.ants.gouv.fr ou formulaire prérempli (pour accompagnement lors du dépôt de la demande).
- Justificatif de domicile de moins d'un an** avec nom, prénom, adresse complète

Exemples :

→ facture de téléphone (y compris mobile) **ou** facture d'électricité **ou** facture de gaz ou quittance de loyer ou facture d'eau **ou** facture d'assainissement **ou** facture des ordures ménagères **ou** quittance loyer (uniquement d'un organisme social ou d'une agence immobilière) **ou** titre de propriété ou avis d'imposition **ou** certificat de non-imposition **ou** impôts fonciers **ou** taxe d'habitation **ou** attestation d'assurance de du logement **ou** relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement **ou** attestation d'abonnement (à condition que figure sur le document le cachet, la date et la signature de l'organisme).

- 1 photo d'identité** au format 35x45mm **de MOINS DE 6 MOIS**
- Carte Nationale d'Identité de la personne mineure
- Document d'identité en cours de validité du représentant légal présent lors du dépôt
- Passeport biométrique
- Timbre fiscal (bureau de tabac ou www.timbres.impots.gouv.fr)
 - de 0 à 14 ans 17,00€
 - de 15 à 17 ans 42,00€
- Acte de naissance de moins de 3 mois (pour les communes non adhérentes à COMEDEC)

EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- Déclaration de perte (mairie) ou de vol (commissariat, gendarmerie)
- Timbre fiscal de 25,00€
- Document prouvant l'identité avec photo ou attestation sur l'honneur d'un proche ⑤

EN CAS DE NOM D'USAGE

- Renseigner la rubrique deuxième nom
- Attestation sur l'honneur des deux parents autorisant l'enfant à porter le nom du deuxième parent donc faire apparaître la mention « nom d'usage »

EN CAS DE GARDE ALTERNEE

- Document d'identité en cours de validité du deuxième parent
- Justificatif de domicile du deuxième parent de **moins d'un an** avec nom, prénom, adresse complète
- Jugement du tribunal ou ordonnance
- Attestation sur l'honneur des deux parents autorisant la mention de la deuxième adresse

EN CAS D'HEBERGEMENT PAR UN TIERS :

- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur avec mention « depuis plus de trois mois » de l'hébergeant ③
- Document d'identité en cours de validité de l'hébergeant